

FRAIS ILLÉGAUX : UNE VICTOIRE À DEMI TEINTE À L'HEURE OÙ LA PRÉCARITÉ PERSISTE

A Montrouge le 06/09/2022

Au printemps dernier, la Fédération Nationale des Etudiant·e·s en Sciences Infirmières (FNESI) **gagnait son procès en appel contre Sorbonne** Université dans une affaire concernant des frais de "service". En cette rentrée universitaire, nous pouvons nous féliciter d'une **deuxième victoire contre le CHU de Nantes**, pour des "**frais d'inscriptions**" (à un concours qui n'existe plus) et un "**forfait de service**".

Malheureusement, de nombreux Instituts de formation **continuent de pratiquer ce type de frais** (achat de livres, utilisation du wifi, de certification FGSU¹, de photocopies ou carte d'accès à la bibliothèque...), **contribuant à la précarisation** des étudiant·e·s en Sciences infirmières (ESI) qui **payent déjà 323 euros de plus** que les autres étudiant·e·s de l'enseignement supérieur lors de la rentrée².

**Cela dure déjà depuis trop longtemps.
La FNESI exige la cessation de ces frais illégaux !**

De plus, la majorité des ESI de France doivent **s'acheter obligatoirement des tenues professionnelles** pour les stages ou les travaux pratiques. Bien que ce ne soit pas illégal, cela pose plusieurs problématiques : la **précarité** des ESI d'une part mais c'est également la **propagation des maladies contagieuses** présentes à l'hôpital d'autre part.

En effet, ils·elles passent la moitié de leur temps en stage, **auprès de patient·e·s** mais doivent **laver leurs tenues professionnelles chez elles·eux ou dans des laveries automatiques, favorisant la propagation des maladies**. Pourtant, **après une pandémie**, nous aurions pensé que les institutionnels auraient compris le **double enjeu** qui va avec la fourniture des tenues professionnelles et ce, dans les mêmes conditions que les professionnel·le·s de santé.

En décembre 2020, une instruction demandant aux services de fournir les tenues professionnelles durant les stages est parue. Pourtant, le constat est que 2 ans après, certains établissements d'accueil **ne fournissent toujours pas les tenues** et certains IFSI demandent **aux ESI d'acheter obligatoirement au moins une tenue** pour les travaux pratiques (un trousseau de 3 tenues coûte en moyenne 90 euros à la charge des ESI)³.

La FNESI demande donc la mise en place dans les meilleurs délais d'un arrêté stipulant que les tenues professionnelles pour les stages ainsi que pour les travaux pratiques doivent être fournies et entretenues par les établissements d'accueil en stage et les IFSI dans les mêmes conditions que celles proposées aux professionnel·le·s de santé.

¹ FGSU : Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

² Tiré du coût de la rentrée 2022 de la FNESI.

³ Nombre moyen de tenues demandé aux étudiant·e·s